



## Cahier des charges

### APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (AMI)

#### « NUMÉRIQUE POUR LE CLIMAT »

Acteurs normands engagés dans une démarche d'innovation au service de la transformation numérique et de la transition climatique

[Faites-vous connaître !](#)

Les réponses sont attendues entre le 1er décembre 2023 et le 29 février 2024

*La Région Normandie lance un appel à manifestation d'intérêt auprès des acteurs normands pour structurer un réseau d'acteurs engagés et recenser les initiatives innovantes*

## I. Contexte et enjeux de l'AMI : s'appuyer sur le numérique pour atténuer les effets du changement climatique et/ou s'adapter à ses conséquences

### Contexte

La Région Normandie souhaite saisir les opportunités offertes par le numérique pour répondre aux défis climatiques.

La Région agit pour faire de la transformation numérique de la Normandie une opportunité de développement équitable et durable de l'économie et des territoires. La Région soutient ainsi un numérique innovant et responsable au travers de l'ensemble de ses compétences par le déploiement de ressources numériques et le développement d'approches en réseau, d'outils et services numériques innovants en lien avec les acteurs du territoire.

Le numérique a ses propres impacts environnementaux<sup>1</sup>, et l'accélération des usages du numérique à laquelle nous assistons, notamment depuis la crise sanitaire, et le développement constant et rapide de nouvelles technologies numériques (intelligence artificielle, metavers, ...) doivent interroger les pratiques numériques individuelles et collectives.

Si la transformation numérique doit pouvoir s'inscrire dans l'exigence de contribuer à remédier au changement climatique, le numérique peut en particulier être un vecteur de solutions pour répondre aux enjeux du changement climatique. En particulier par la mobilisation des nouvelles technologies et de la donnée, le numérique peut apporter des solutions, par exemple, pour améliorer la sensibilisation des acteurs aux défis climatiques, le pilotage d'actions en faveur du climat, la mise en place de substituts à moindre impact environnemental, etc.

Cette démarche s'inscrit dans un contexte favorable à des actions politiques fortes en faveur du climat comme l'attestent l'adoption du plan d'actions du GIEC Normand par la Région Normandie en décembre 2022<sup>2</sup>. Ce **Plan d'Actions GIEC Normand** se veut être une première étape, complétant les actions déjà initiées par la Région pour accélérer l'atténuation du changement climatique et commencer à s'adapter à ses conséquences. Pour ce faire, le plan d'actions GIEC Normand porte deux ambitions :

- L'engagement renforcé de la collectivité
- La mobilisation des acteurs du territoire pour transformer et adapter leurs propres activités

Parce que la transformation numérique et la transition climatique sont indissociables, le plan d'actions GIEC Normand s'appuie également sur la politique de la Région en faveur du numérique.

Le présent AMI est une des 34 actions présentées dans le Plan d'Actions GIEC Normand – Année 1.

---

<sup>1</sup> Le numérique représente aujourd'hui 2,5% des émissions de gaz à effet de serre en France. La consommation d'énergie liée au numérique est de 10%, ce à quoi il convient d'ajouter 20 millions de tonnes de déchets produits par an sur l'ensemble du cycle de vie des équipements à l'échelle de la France et 62,5 millions de tonnes de ressources utilisées par an pour produire et faire usage des équipements numériques ([Numérique : quel impact environnemental ? - ADEME Infos](#))

<sup>2</sup> [GIEC normand | Région Normandie](#)

## Enjeux

L'enjeu est de faire converger la transformation numérique et la transition climatique en encourageant l'ensemble des acteurs normands, avisés des conséquences du changement climatique en Normandie, et inspirés par les possibilités offertes de part et d'autre par la rencontre entre les domaines du numérique et du climat, à amplifier leurs actions en faisant émerger des initiatives numériques innovantes contribuant à l'accélération de l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à ses conséquences.

## II. OBJECTIFS DE L'AMI

Le présent AMI est destiné à mettre en lumière, accompagner et valoriser les structures et les projets numériques innovants contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en Normandie et/ou à l'adaptation du territoire aux impacts actuels et futurs du changement climatique (quel que soit le secteur d'activité).

Les trois objectifs sont de :

- **Recenser les acteurs et organisations normandes** (collectivités, associations, entreprises...) **engagés ou qui souhaitent s'engager en faveur d'un numérique pour le climat** dans le but de fédérer les acteurs et structurer un écosystème régional.
- **Repérer les acteurs et organisations normandes** souhaitant **tirer parti du numérique** pour mener à bien leurs missions en faveur du climat
- **Favoriser l'émergence, encourager et soutenir les projets** numériques innovants visant à apporter des solutions d'atténuation ou d'adaptation aux effets du dérèglement climatique.

Plusieurs exemples de projets visant à utiliser le numérique en ce sens existent :

- Mise en commun de données publiques et privées pour lutter contre le réchauffement climatique
- Adoption de solutions d'intelligence artificielle permettant d'analyser et de piloter des actions en faveur de la préservation de l'environnement, de la gestion et de la prévention des risques (inondations...)
- Développement d'un logiciel d'optimisation énergétique
- Développement d'outils de modélisation des conséquences des îlots de chaleur urbains et d'outils d'aide à la prise en compte de celles-ci dans les décisions publiques
- Etc...



### III. MODALITES DE DEPOT ET D'EVALUATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

#### A qui s'adresse cet AMI ?

Cet Appel à Manifestation d'Intérêt cible toute structure œuvrant pour le développement du territoire normand, notamment les acteurs publics ou privés, à l'exception des personnes physiques.

#### Modalités de réponse

Pour répondre à l'AMI, il convient de remplir le formulaire accessible au lien suivant :

[Formulaire de réponse à l'AMI](#)

Il y a lieu de noter qu'il est possible de renseigner uniquement la partie « Présentation de la structure » (partie 1 du formulaire de candidature) sans pour autant présenter un projet. Ainsi, les acteurs et organisations normandes peuvent manifester leur souhait d'intégrer un réseau d'acteurs engagés pour un numérique au service des enjeux climatiques, ou peuvent communiquer leur volonté d'identifier des apports possibles du numérique pour mener à bien leurs missions en faveur du climat.

## Calendrier et suite

|                                  |                             |
|----------------------------------|-----------------------------|
| Lancement de l'AMI               | 01/12/2023                  |
| Clôture de l'AMI                 | 29/02/2024                  |
| Procédure d'analyse des réponses | Deuxième trimestre de 2024  |
| Retour aux répondants            | Troisième trimestre de 2024 |

A l'issue de l'AMI, les projets éligibles aux dispositifs régionaux existants pourront le cas échéant faire l'objet d'une instruction pour un soutien financier « au fil de l'eau » ou dans le cadre d'un ou plusieurs appels à projets FEDER qui pourraient être élaborés suite à l'analyse des réponses à cet AMI.

D'autres projets pourront se voir bénéficier d'autres modalités d'accompagnement (ingénierie, valorisation, mise en réseau, etc.).

Il est rappelé que la réponse à cet AMI n'est pas directement associée à un financement.

## Accompagnement à chaque étape du processus

Les porteurs de projet peuvent contacter la Direction Aménagement Numérique à chaque étape de leur réponse pour un accompagnement dans leur démarche :

### Direction Aménagement Numérique

❖ **Hélène TOUCHARD**

Chargée de projets Transition Numérique Durable

[Helene.TOUCHARD@normandie.fr](mailto:Helene.TOUCHARD@normandie.fr)

02 31 06 95 45

❖ **Christelle LETELLIER**

Chargée de projets FEDER Numérique

[Christelle.LETELLIER@normandie.fr](mailto:Christelle.LETELLIER@normandie.fr)

02 31 06 96 12

## ANNEXE 1 : La Région et le GIEC Normand

### Qu'est-ce que le GIEC Normand ?

Créé en décembre 2019 par le Président de Région Hervé Morin, le GIEC normand (Groupe Interdisciplinaire sur l'Evolution du Climat normand) permet de traduire les prévisions du GIEC international, en matière de changement climatique et de ses conséquences, pour la Normandie.

Le GIEC Normand a été constitué d'un groupe de 25 chercheurs et experts issus, pour 18 d'entre eux des trois universités normandes et de 7 provenant d'organismes scientifiques et techniques de Normandie.

Il est co-présidé par Benoit Laignel, professeur en géosciences et environnement à l'Université de Rouen et membre expert du GIEC international et Stéphane Costa, professeur de géographie à l'université de Caen et président du conseil scientifique de la stratégie nationale de gestion du trait de côte.

### Quels sont les travaux du GIEC Normand ?

Tout au long de l'année 2020, les experts du GIEC Normand ont rassemblé et synthétisé les connaissances scientifiques et techniques disponibles, concernant l'impact, actuel et à l'horizon 2100, du changement climatique en Normandie.

Les thèmes retenus pour ces premiers travaux du GIEC normand concernaient :

- Changements climatiques et aléas météorologiques ;
- Eau : qualité, disponibilité, risques naturels ;
- Systèmes côtiers, risques naturels et écosystèmes ;
- Biodiversité marine et terrestre ;
- Sols, agronomie, agriculture ;
- Pêche et conchyliculture ;
- Qualité de l'air ;
- Santé.

Après cette année de travail, les experts du GIEC Normand ont présenté les résultats de leurs travaux aux élus régionaux lors de l'Assemblée plénière de décembre 2020. Puis, ces différentes synthèses de connaissances ont été présentées et diffusées aux acteurs régionaux et à la population en 2021, pour d'une part, que chacun perçoive mieux et plus concrètement l'impact du changement climatique sur son propre territoire, au plus proche de son activité et de sa vie. D'autre part, il s'agissait de permettre à chacun d'engager les actions nécessaires pour amplifier la réduction des émissions de gaz à effet de serre (agir plus fort sur l'atténuation du changement climatique) et également de permettre à chacun de mieux anticiper les conséquences du changement climatique et s'y adapter.

Les synthèses des travaux du GIEC Normand sont disponibles sur le site suivant : [GIEC normand | Région Normandie](#)

## En quoi consiste le Plan d'Actions GIEC Normand ?

Une fois la sensibilisation et la diffusion de ces connaissances assurées auprès des acteurs et des normands, l'objectif de la Région a été de mobiliser ses propres services, les acteurs et les partenaires, afin de faire évoluer les politiques régionales, les politiques publiques et privées, les dispositifs ou actions déployées, en intégrant les résultats des travaux du GIEC Normand.

Cette mobilisation d'ampleur, de l'automne 2021 à l'automne 2022, s'est traduit par la formalisation d'un plan d'actions – année 1, rassemblant des actions concrètes, opérationnelles et nouvelles, montrant la volonté de la Région et des acteurs d'agir plus vite et plus fort en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique.

Pour autant, ce plan d'actions – année 1 se veut être une première étape, complétant les actions et politiques déjà engagées par la Région, d'un engagement renforcé de la collectivité dans l'atténuation et l'adaptation au changement climatique.

La Région porte en effet une double ambition :

- Poursuivre et amplifier sa mobilisation des acteurs et partenaires normands, pour les inviter à renforcer et massifier leurs actions d'atténuation, mais également à déployer des actions d'adaptation de leurs territoires et activités au changement climatique ;
- Transformer en profondeur les politiques régionales, pour qu'elles intègrent pleinement les enjeux pointés par les travaux du GIEC Normand.

Cette double ambition s'appuie sur une approche pragmatique, visant à déployer de nouvelles actions, dans un schéma d'itération où chaque année voit se déployer de nouvelles actions, portées par de nouveaux acteurs. Ces actions ont vocation à produire des effets rapides et à pouvoir inspirer la Région, les acteurs et partenaires normands pour accélérer globalement le mouvement d'ensemble de lutte contre le changement climatique et d'adaptation à ses conséquences.

Parallèlement à cette approche du « faire pas à pas », la Région s'est engagée dès 2023 dans une démarche profonde de restructuration et priorisation des politiques régionales, pour les rendre les plus climatiquement neutres ou positivement contributives à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il s'agit aussi de les interroger vis-à-vis des enjeux d'adaptation au changement climatique.

Cette démarche de fond s'attache à traiter en priorité les compétences et politiques de la Région les plus impactantes au plan climatique, ou nécessitant le plus d'adaptation vis-à-vis des impacts du changement climatique, en lien avec les budgets consacrés à chacune de ces compétences et politiques.

Avec le Plan d'Actions GIEC Normand – Année 1, la Région Normandie amplifie résolument son ambition de lutte contre le changement climatique et d'adaptation du territoire normand aux conséquences de ces bouleversements climatiques en cours et à venir.

S'appuyant sur les travaux très éclairants des experts du GIEC Normand, elle porte la volonté de construire la Normandie d'aujourd'hui et de demain, résiliente, en adoptant la trajectoire de neutralité carbone d'ici à 2050, pour s'adapter aux conséquences du changement climatique.